



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2023

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**

Quarante-deuxième réunion  
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

### **Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe**

#### **Note du secrétariat**

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe.

---

\* E/ECA/COE/42/1.



# Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe

## I. Introduction

1. La vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe (Comité intergouvernemental ou Comité) s'est tenue à Gaborone et en ligne les 8 et 9 novembre 2023. Le thème de la réunion était le suivant : « Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour assurer un développement inclusif en Afrique australe : s'appuyer sur les accords de libre-échange des communautés économiques régionales et exploiter la technologie et l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur ». La réunion était présidée par le Gouvernement botswanais.

## II. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

### A. Déclarations liminaires

2. Le Ministre de l'industrie et du commerce du Botswana, Mmusi Kgafela, a prononcé le discours d'ouverture de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental. Des déclarations liminaires ont été faites par le Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Botswana, Zia Choudhury, la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, Eunice Kamwendo, s'exprimant au nom de la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Hanan Morsy, le Directeur de la politique, de la planification et de la mobilisation des ressources du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Mubita Luwabelwa, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la SADC, Elias Mpedi Magosi, le Directeur du commerce et des douanes du secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Christopher Onyango, s'exprimant au nom du Secrétaire général du COMESA, Chileshe Kapwepwe, le Représentant permanent de l'Union africaine auprès du COMESA et de la SADC, David Claude Pierre, le Président du Bureau de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe et Secrétaire permanent du Ministère de l'industrie et du commerce du Mozambique, Jorge Fernando Jairoce.

### B. Participation

3. Des délégations et des participants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe ont participé à la réunion.

4. Les représentants des institutions intergouvernementales suivantes ont pris part à la réunion : Agence allemande pour la coopération internationale ; Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement ; CEA ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Programme des Nations Unies pour le développement ; secrétariat de la SADC ; secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ; secrétariat de l'Union douanière d'Afrique australe ; secrétariat du COMESA ; Union africaine.

5. Des représentants des entités gouvernementales suivantes ont aussi participé à la réunion : Agence de développement de la Zambie ; Autorité fiscale de Zambie ; Banque de développement de l’Afrique australe : Banque de Zambie ; Banque du Botswana ; Commission nationale de planification (Malawi) ; Ministère de l’économie et des finances (Mozambique) ; Ministère de l’économie et de la planification (Angola) ; Ministère des affaires étrangères, de l’intégration régionale et du commerce international (Maurice) ; Ministère de l’enseignement supérieur, des sciences et de l’innovation (Afrique du Sud) ; Ministère des finances (Botswana) ; Ministère des finances (Lesotho) ; Ministère des finances et des affaires économiques (Malawi) ; Ministère des finances et de la planification nationale (Zambie) ; Ministère des finances, de la planification et du développement économiques (Maurice) ; Ministère des finances et des entreprises publiques (Namibie) ; Ministère des finances et du développement économique (Zimbabwe) ; Ministère de l’industrialisation et du commerce (Namibie) ; Ministère de l’industrie et du commerce (Mozambique) ; Ministère du commerce, de l’industrie et des petites entreprises (Lesotho) ; Ministère du commerce et de l’industrie (Angola) ; Ministère du commerce et de l’industrie (Botswana) ; Ministère du commerce et de l’industrie (Malawi) ; Ministère du commerce et de l’industrie (Zambie) ; Ministère du commerce et de la protection des consommateurs (Maurice) ; Ministère du développement agricole et de la sécurité alimentaire (Botswana) ; Ministère du développement des petites et moyennes entreprises (Zambie) ; Ministère du travail et des affaires intérieures (Botswana) ; Société nationale de développement (Lesotho) ; Trésor public (Afrique du Sud).

6. Des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont pris part à la réunion : Association nationale des femmes d’affaires (Malawi) ; Botswana Digital and Innovation Hub ; Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique ; Centre de recherche et de développement agricole ; Centre Global Wealth (Zimbabwe) ; Centre pour le développement de la politique commerciale (Zambie) ; Chambre de commerce et d’industrie d’Afrique du Sud ; Chambre de commerce et d’industrie de Namibie ; Chambre de commerce et d’industrie de Zambie ; Centre de recherche et de suivi des politiques (Zambie) ; Confédération des industries du Zimbabwe ; Conseil des entreprises du COMESA ; Conseil des entreprises de la SADC ; FabLab Design and Technology Centre (Namibie) ; Fondation du secteur privé (Lesotho) ; Fondation Open Society pour l’Afrique du Sud ; Institut d’Afrique australe pour la politique et la recherche ; Fonds Graça Machel ; Global Wealth ; Institut d’analyse de la politique de développement du Botswana ; Institut d’analyse et de recherche sur la politique économique du Zimbabwe ; Institut de recherche sur les politiques publiques (Namibie) ; Institut national de recherche et de développement agricole (Botswana) ; Institut zambien d’analyse et de recherche politiques ; Oxfam International ; Stratégies de politique commerciale et industrielle (Afrique du Sud) ; Trade Law Centre (Afrique du Sud) ; Union des petites et moyennes entreprises du Malawi ; Université d’agriculture et de ressources naturelles de Lilongwe ; Université de Zambie ; Université du Zimbabwe ; Zambia Monitor ; Zimbabwe Broadcasting Corporation.

7. Des observateurs des entités privées suivantes ont aussi participé à la réunion : Lwati Loluhle Staffing Services et iCarbon.

### **III. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]**

8. Le Comité intergouvernemental a élu les membres suivants pour constituer le Bureau de sa vingt-neuvième réunion :

Président : Botswana

Vice-Président : Angola

Rapporteur : Zambie

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa vingt-neuvième réunion :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Présentation des rapports statutaires :
  - a) Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique australe ;
  - b) Travaux de la CEA en Afrique australe (rapport annuel) ;
  - c) Mise en œuvre de programmes sous-régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe.
4. Présentation du rapport thématique sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour assurer un développement inclusif en Afrique australe en s'appuyant sur les accords de libre-échange des communautés économiques régionales et en tirant parti de la technologie et de l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur.
5. Table ronde de haut niveau sur le défi du développement non inclusif en Afrique australe, en mettant l'accent sur la pauvreté et les inégalités multidimensionnelles.
6. Table ronde de haut niveau sur la promotion de la mise en œuvre complémentaire de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des accords de libre-échange des communautés économiques régionales en Afrique australe.
7. Table ronde de haut niveau sur le rôle de la technologie et de l'innovation dans la promotion du développement du secteur privé et des chaînes de valeur en Afrique australe.
8. Table ronde de haut niveau sur l'amélioration des systèmes agroalimentaires durables et de la création de valeur ajoutée grâce à l'innovation et à l'investissement dans les ressources et technologies énergétiques renouvelables, afin d'accélérer le développement inclusif en Afrique australe.
9. Présentation des recommandations des réunions d'un groupe spécial d'experts.

10. Séminaire sur le *Rapport sur le développement durable en Afrique* et la rédaction de la déclaration finale<sup>1</sup>.
11. Présentation et adoption de la déclaration finale de la vingt-neuvième réunion.
12. Annonce de l'hôte et du lieu de la trentième réunion.
13. Clôture de la réunion.

#### IV. Présentation des rapports statutaires [point 3 de l'ordre du jour]

10. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat : un rapport sur l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique australe ; le rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe ; enfin, un rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région et sur le financement des objectifs de développement durable en Afrique australe. Le Comité a aussi examiné les conclusions de l'étude thématique sur l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue d'un développement inclusif en Afrique australe, en s'appuyant sur les accords de libre-échange des communautés économiques régionales et en tirant parti de la technologie et de l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur. Le Comité a également examiné et approuvé les recommandations des réunions d'un groupe spécial d'experts, au cours desquelles trois rapports contenant des études de cas portant sur différents aspects du thème de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental avaient été débattus.

11. Le Comité a approuvé le rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe de 2023 et le programme de travail pour 2024.

#### V. Observations

12. Le Comité a fait plusieurs observations sur les rapports après les présentations du secrétariat, les débats qui ont suivi lors des tables rondes et en séance plénière.

13. En ce qui concerne la situation économique et sociale prévalant dans la sous-région face aux tensions géopolitiques croissantes et à l'intensification des effets néfastes des changements climatiques, le Comité :

a) A noté que les performances économiques globales de la sous-région avaient été médiocres dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, de catastrophes climatiques plus fréquentes et causes de plus de dommages, de détérioration de la situation financière et de baisse de la demande et des prix des produits de base ;

b) A souligné la fréquence et la gravité croissantes des cyclones dans la partie orientale de l'Afrique australe, le Malawi et le Mozambique ayant été

<sup>1</sup> Union africaine et autres, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2023 : Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine à tous les niveaux* (Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, 2023)

les plus durement touchés, et a noté avec inquiétude l'effet négatif de ces cyclones sur les vies humaines, les infrastructures et la production agricole ;

c) S'est félicité du fait que la détermination des autorités monétaires à maîtriser l'inflation portait ses fruits, mais s'est inquiété de la hausse du coût des denrées alimentaires qui constituaient la principale source de dépense des membres les plus pauvres de la société et dont le coût restait élevé, ce qui exacerbait et aggravait la pauvreté et les inégalités ;

d) A noté les effets négatifs des changements climatiques sur la production agricole, et donc sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et s'est dit préoccupé par le fait que les inégalités dans la région pourraient encore s'aggraver si des mesures d'atténuation de grande envergure n'étaient pas prises ;

e) A noté que la volatilité des taux de change et la dépréciation des monnaies de l'Afrique australe étaient largement dues à des facteurs externes auxquels la sous-région était exposée, ce qui avait conduit à l'importation de l'inflation et avait donc sapé le climat des affaires ;

f) A apprécié les efforts déployés par les membres de la CEA pour ramener la dette publique à des niveaux soutenables, mais a noté que, à court terme, ces efforts pourraient avoir une incidence négative sur des dépenses sociales et économiques telles que les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et à l'infrastructure ;

g) S'est dit préoccupé par le fait que l'Afrique australe avait pris du retard par rapport à d'autres sous-régions d'Afrique pour ce qui concernait l'attrait de l'aide publique au développement et les envois de fonds, et qu'elle ne faisait pas le meilleur usage des flux entrants pour promouvoir le développement durable ;

h) A regretté que l'industrialisation inclusive et durable restait le chaînon manquant de la transformation structurelle et de la croissance économique soutenue en Afrique australe, en dépit des immenses possibilités d'industrialisation offertes par l'ajout de valeur aux produits de base, l'enrichissement des minerais, l'intégration régionale et d'autres moyens ;

i) A également regretté la diminution de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut de la plupart des pays d'Afrique australe, le secteur manufacturier connaissant une diminution de même ordre, et a déclaré que cela soulevait des questions quant à la possibilité de réaliser le programme d'industrialisation de la sous-région ;

j) S'est félicité de l'émergence de zones économiques spéciales transfrontalières ancrées dans la complémentarité des dotations en ressources et destinées à promouvoir l'industrialisation au moyen de chaînes de valeur régionales ;

k) A salué les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et a déclaré que l'accord continental avait le potentiel de renforcer le développement de chaînes de valeur régionales, ce qui devrait favoriser l'investissement et la création d'emplois ;

l) A convenu que la mise en œuvre de l'Accord avait un énorme potentiel de transformation des pays d'Afrique australe, d'économies largement tributaires des ressources naturelles et trop dépendantes de l'exportation de produits primaires et semi-finis en économies fondées sur l'industrie manufacturière et ancrées dans le développement de la création de valeur ajoutée et des chaînes de valeur ;

m) S'est dit préoccupé par le fait que la sous-région et le continent n'avaient pas pu intensifier le commerce intrarégional au cours de la période postpandémique, en dépit des possibilités offertes par les nombreux accords de libre-échange des communautés économiques régionales et, plus récemment, par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

n) A regretté que les échanges entre les pays africains stagnaient du fait de la prévalence de barrières non tarifaires et de déficits d'infrastructure, et en raison de l'absence de complémentarité (de différenciation) entre les biens due au faible développement dans la sous-région des chaînes de valeur et de la création de valeur ajoutée ;

o) A noté que la sous-région connaissait encore des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités et que, en raison des conflits régionaux et mondiaux en cours et des effets des changements climatiques, elle avait reculé en ce qui concernait certains des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

14. En ce qui concerne l'exploitation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités, le Comité :

a) A fait observer que la mise en œuvre de l'Accord réduirait la pauvreté et les inégalités en créant une plus grande inclusion et en augmentant le nombre d'initiatives visant à soutenir les femmes, les jeunes Africains, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et que cette mise en œuvre soutiendrait la formalisation des commerçants transfrontaliers informels, y compris par l'intermédiaire de régimes commerciaux simplifiés ;

b) A convenu que les accords de libre-échange des communautés économiques régionales, s'ils étaient pleinement mis en œuvre, pourraient accélérer les progrès vers l'intégration continentale et faciliter la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) A accueilli avec satisfaction le soutien dont bénéficiait l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine de la part des membres de la CEA, notant qu'une aussi forte volonté politique faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre rapides de politiques et de programmes permettant d'en assurer le déploiement ;

d) A souligné l'importance des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des activités du secteur informel dans l'amélioration du bien-être des membres les plus pauvres de la société ;

e) A mis l'accent sur le fait que les questions en suspens concernant les protocoles adoptés devaient être résolues rapidement et que les négociations restantes des protocoles dans le cadre de l'Accord devaient être menées à bien, notant que les accords sur le commerce numérique et sur les femmes et les jeunes dans le commerce renforceraient la contribution d'un commerce continental renforcé à la réduction de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité.

15. S'agissant de la mise en œuvre complémentaire de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des accords de libre-échange des communautés économiques régionales, le Comité :

a) A réaffirmé la nécessité de s'appuyer sur les acquis des accords de libre-échange existants des communautés économiques régionales pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en faisant remarquer que cela nécessiterait une compréhension globale de la cohérence, ou de l'absence de cohérence, entre les accords de libre-échange

existants, en ce qui concerne les approches de libéralisation du commerce qui y sont définies ;

b) A noté avec regret que la mise en œuvre des accords de libre-échange dans les communautés économiques régionales a été lente et s'est inquiété de ce que cette lenteur affectait la rapidité de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) A abordé la question d'un ensemble minimum de fonctionnalités au sein des communautés économiques régionales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, y compris la fixation d'objectifs - tels qu'une libéralisation tarifaire de 90 % d'ici, par exemple, à janvier 2025 - que les communautés économiques régionales devront atteindre dans le cadre de leurs efforts tendant à mettre l'Accord en œuvre ;

d) A convenu que, la sous-région de l'Afrique australe ayant commencé à accélérer la mise en œuvre de l'Accord, le développement non inclusif et les obstacles à l'industrialisation et au développement du secteur privé devraient être traités de manière efficace.

16. Au sujet de l'exploitation de la technologie et de l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Comité :

a) A convenu que, le commerce et l'industrialisation étant les deux faces d'une même médaille, et la technologie et l'innovation étant les catalyseurs de ces deux processus, il fallait créer sur une base durable des débouchés commerciaux et de nouvelles sources d'avantages concurrentiels pour bâtir des industries capables de soutenir les économies en créant des emplois formels, d'engendrer des revenus sur le long terme et de réduire la pauvreté et les inégalités ;

b) A convenu que, pour que les entreprises d'Afrique australe puissent tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale, elles devaient être prêtes à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et à devenir des fournisseurs fiables pour les entreprises régionales et internationales ;

c) A fait observer qu'il était important d'équiper les entreprises d'Afrique australe, notamment au moyen de la numérisation, pour qu'elles puissent se conformer aux protocoles de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et qu'il convenait d'accorder une plus grande attention à cette question ;

d) S'est félicité du nombre croissant dans les pays de la SADC et du COMESA de guichets uniques nationaux qui devraient permettre aux entreprises d'avoir un meilleur accès aux réglementations, normes et règles d'origine auxquelles elles devaient se conformer pour opérer et exporter dans les pays étrangers ;

e) A noté qu'une collaboration étroite des entreprises multinationales avec les microentreprises et avec les petites et moyennes entreprises renforcerait les avantages à tirer de ces liens par les deux parties.

## **VI. Recommandations**

17. Le Comité a formulé des recommandations pour renforcer l'économie réelle en vue d'une croissance économique durable et résiliente et de la création

d'emplois, pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités, d'accélérer la promotion et le développement du commerce par la mise en œuvre intégrale des accords de libre-échange des communautés économiques régionales en tant que base pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et pour exploiter efficacement la technologie et l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur dans le cadre de l'Accord.

18. En ce qui concerne le renforcement du secteur réel pour créer un environnement macroéconomique stable, promouvoir une croissance économique durable, résiliente et inclusive et favoriser la création d'emplois, le Comité recommande ce qui suit aux membres de la CEA dans la sous-région de l'Afrique australe :

a) Concentrer leur attention sur la promotion de la résilience et de l'inclusivité de leurs principaux sous-secteurs - l'agriculture, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et le tourisme - grâce à la création de valeur ajoutée, aux chaînes de valeur régionales et au développement du commerce intrarégional. Les méthodes agricoles résilientes comprennent la mécanisation de l'irrigation et l'opérationnalisation d'une réserve alimentaire commune pour l'Afrique australe. Pour renforcer la résilience du secteur minier, il est essentiel de soutenir les mineurs artisanaux et de favoriser l'ajout de valeur aux minéraux avant leur exportation. Le tourisme bénéficierait grandement d'une meilleure infrastructure de soutien et de l'adoption de visas touristiques pour faciliter le tourisme en Afrique australe ;

b) Développer les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, notamment en renforçant leurs capacités et leur compétitivité, tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour une industrialisation et une croissance économique vertes, et tirer parti des accords commerciaux sous-régionaux, continentaux et mondiaux pour l'industrialisation ;

c) S'attaquer d'urgence aux pannes d'électricité fréquentes et généralisées et aux déficits d'infrastructure, qui tous deux nuisent à leur compétitivité ;

d) Veiller à ce que les mesures d'austérité visant à réduire la dette publique ne compromettent pas les dépenses essentielles pour le développement social et économique ;

e) Veiller à ce que, tout en continuant de lutter contre l'inflation, ils préservent la croissance de secteurs économiques tels que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui, autrement, souffriraient de taux d'intérêt élevés ;

f) Relever les défis qui entraînent un coût de la vie élevé pour les pauvres, notamment l'inflation des coûts des denrées alimentaires et des transports ;

g) Intensifier les efforts tendant à faciliter l'apport de flux financiers extérieurs tels que l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et les envois de fonds, notamment en créant un environnement propice à ces flux et en veillant à ce qu'ils soient utilisés pour le développement durable ;

h) Veiller à ce que les zones économiques spéciales favorisent l'industrialisation et les chaînes de valeur régionales.

19. Pour ce qui est de la mise à profit de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités, le Comité a recommandé ce qui suit aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) Intégrer rapidement l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans leur cadre juridique national au moyen de processus inclusifs qui reflètent les domaines et secteurs les plus importants de chaque pays, les priorités de toutes les parties prenantes nationales étant reconnues dans ce cadre ;

b) Donner la priorité à la transition vers des niveaux plus élevés de valeur ajoutée manufacturière dans leurs produits et services, notamment en améliorant l'environnement d'exportation national, soutenir les capacités des exportateurs et créer des opportunités pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ;

c) Lever les obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'Accord, en réduisant les droits de douane, en éliminant les barrières non tarifaires et en améliorant les infrastructures de transport par le développement de corridors ;

d) Renforcer les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, notamment par une assistance financière et technique pour les aider à accéder aux marchés, à la technologie, à l'innovation et à la formation, de sorte qu'elles puissent contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'un développement économique inclusif ;

e) Remédier aux déficits énergétiques, notamment en développant des technologies nouvelles et renouvelables et en construisant des infrastructures numériques ;

f) Renforcer le capital humain en tirant parti du dividende de la jeunesse et en renforçant l'autonomisation des femmes ;

g) Créer un environnement propice à la croissance économique, en donnant aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables les moyens d'agir grâce à l'éducation et au développement des aptitudes et des compétences.

20. Pour accélérer la promotion et le développement du commerce, les accords de libre-échange des communautés économiques régionales devraient être mis en œuvre dans leur intégralité, y compris l'élimination des barrières non tarifaires, comme base de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le Comité a recommandé ce qui suit aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) Éliminer les barrières non tarifaires, notamment en rationalisant les procédures douanières et en harmonisant les réglementations ;

b) Accélérer la mise en œuvre des politiques au sein des communautés économiques régionales et des accords de libre-échange y afférents, afin de soutenir la pleine réalisation des aspirations à l'intégration régionale. Les pays devraient s'engager à mettre en œuvre rapidement les politiques sous-régionales et les protocoles des accords commerciaux, notamment en mettant en place des mécanismes efficaces de reddition de comptes pour les pays défaillants et en veillant à l'exécution à temps des programmes convenus ;

c) Harmoniser et simplifier les règles d'origine entre les différentes communautés économiques régionales et dans le cadre de l'Accord, en encourageant ainsi la croissance du commerce intra-africain, en permettant aux entreprises de s'y retrouver plus facilement dans des réglementations complexes ;

d) Faciliter la libre circulation des personnes sur le continent, afin de favoriser les échanges commerciaux, les investissements transfrontaliers et la circulation des biens.

21. Afin d'exploiter efficacement la technologie et l'innovation aux fins du développement du secteur privé et des chaînes de valeur dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Comité a recommandé ce qui suit aux membres de la CEA dans la sous-région de l'Afrique australe :

a) Renforcer la capacité des producteurs locaux de créer des liens et d'augmenter la valeur ajoutée des activités fournies localement par les entreprises multinationales, notamment par un meilleur accès au financement et par un canal axé sur le renforcement de la capacité d'innovation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ;

b) Soutenir l'émergence de systèmes d'innovation pour les entreprises au niveau national et sous-régional.

22. Le Comité a invité la CEA à soutenir la conception et la formulation d'une stratégie et d'un plan pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les pays de la SADC et à soutenir aussi la mise en œuvre de la stratégie élaborée par la SADC pour les microentreprises, les petites et moyennes entreprises.

23. Le Comité a approuvé les recommandations des trois réunions d'un groupe spécial d'experts sur l'état de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe, l'exploitation de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe et l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique australe en s'appuyant sur les acquis des accords de libre-échange des communautés économiques régionales (voir l'annexe). Le Comité a également souligné l'importance de faciliter la mise en œuvre rapide des recommandations par les parties prenantes concernées.

## VII. La voie à suivre

24. Le Comité a souligné la nécessité pour le secrétariat :

a) De veiller à ce que les recommandations soient transmises aux parties prenantes appropriées pour action et pour le suivi du processus de mise en œuvre ;

b) De redoubler d'efforts en vue de la mobilisation des ressources permettant de répondre aux besoins croissants d'assistance technique des membres de la CEA en Afrique australe, à mesure que les programmes d'industrialisation sont déployés et que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine prend de l'ampleur ;

c) D'intensifier et d'exploiter la collaboration et les partenariats avec les différents partenaires et parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre des recommandations.

## **VIII. Hôte et lieu de la trentième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe**

25. Le Comité a exhorté l'Angola à répondre au Bureau avant le 30 novembre 2023 au sujet de l'accueil de la trentième réunion.

## Annexe

### Principales observations et recommandations des réunions d'un groupe spécial d'experts

#### I. Introduction

1. Trois réunions d'un groupe spécial d'experts, tenues les 6 et 7 novembre 2023, à Gaborone et en ligne, ont été organisées par le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe, en collaboration avec le Gouvernement botswanais. Les experts ont examiné trois rapports contenant des études de cas portant sur les thèmes suivants :

- a) État de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe ;
- b) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe ;
- c) Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique australe, en s'appuyant sur les acquis des accords de libre-échange des communautés économiques régionales.

#### II. Principales observations

2. Sur les projets de rapport, les experts :

- a) Ont noté que les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités en Afrique australe ont été reconnus et que les causes en avaient été explorées ;
- b) Ont souligné que les projets de rapports devaient être mis à jour à l'aide de données récentes et qu'une analyse plus poussée des causes profondes et des facteurs de la pauvreté était nécessaire pour que des mesures appropriées puissent être élaborées afin de lutter contre les deux maux et contre la vulnérabilité qui leur est associée, y compris la nécessité de ventiler les données par sexe et par lieu ;
- c) Ont souligné que le discours sur la Zone de libre-échange continentale africaine devait être mis à jour pour tenir compte des évolutions récentes ;
- d) Ont souligné que les concepts clés liés à la pauvreté devaient être clairement définis au début du rapport et qu'il était nécessaire de déterminer qui étaient les personnes pauvres et si elles vivaient dans des zones urbaines ou rurales ;
- e) Ont mis l'accent sur la nécessité d'utiliser, à titre d'illustration, des exemples de pays ayant réussi à sortir leurs citoyens de la pauvreté, en mettant particulièrement l'accent sur les activités entreprises, les contraintes rencontrées et les enseignements tirés ;
- f) Ont relevé que les conséquences potentielles de l'inaction face à la pauvreté et aux inégalités et les façons dont la pauvreté pouvait être aggravée, que ce soit intentionnellement ou non, devraient être mises en relief ;
- g) Ont souligné que l'expérience des communautés économiques régionales en matière d'intégration régionale devrait offrir des points à retenir ;

h) Ont souligné la nécessité de tenir compte du rôle que l'intégration régionale, y compris le commerce, pourrait jouer dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, grâce à la création de marchés de biens et de services et de possibilités de création d'emplois ;

i) Ont souligné combien il était important que les stratégies adoptées par les pays pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine soient alignées sur leurs politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités et qu'il convenait d'en tirer des enseignements ;

j) Ont souligné la nécessité de formuler des recommandations plus spécifiques sur la manière d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord et de réduire la pauvreté et les inégalités, ces recommandations devant être adressées à un secteur particulier ou à un champion, comme la communauté internationale, les institutions multilatérales, les gouvernements et le secteur privé, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ;

k) Ont mis l'accent sur l'importance de l'énergie propre en tant que moteur de l'industrialisation, ont indiqué comment la sous-région pourrait tirer parti de l'abondance de ses minéraux essentiels et ont exhorté les pays à envisager une collaboration.

### **III. Recommandations**

3. Les experts ont proposé un certain nombre de recommandations aux membres de la CEA dans la sous-région de l'Afrique australe.

4. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, les membres de la CEA dans la sous-région de l'Afrique australe devraient :

a) Promouvoir une croissance économique inclusive ancrée dans la diversification économique, la création de valeur ajoutée, l'investissement dans des secteurs à fort potentiel de croissance (y compris l'agriculture), le soutien à l'esprit d'entreprise et aux petites entreprises et l'encouragement d'investissements locaux et étrangers dans les secteurs de croissance, en créant ainsi des possibilités d'emploi durable pour lutter contre la pauvreté.

b) Mettre en œuvre des politiques et offrir des options de financement abordables et appropriées ainsi qu'une assistance technique pour renforcer les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et offrir aux entrepreneurs une formation, un mentorat et une assistance technique dans des domaines tels que la planification d'entreprise, le marketing, la gestion financière et l'innovation ;

c) Investir dans le développement des infrastructures, notamment les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, afin de faciliter la production et le commerce et d'améliorer l'accès aux services de base, en particulier dans les zones rurales, renforcer la numérisation et faciliter l'accès à l'énergie pour permettre l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur, qui consomment beaucoup d'énergie ;

d) Renforcer la gouvernance au niveau national et régional en s'attaquant aux facteurs sous-jacents qui mettent à mal les efforts de réduction de la pauvreté et des inégalités, notamment la lenteur des progrès réalisés par la plupart des pays de la sous-région dans l'adhésion à la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, par laquelle les États membres de l'Union africaine se sont engagés à allouer 10 % de leurs ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre de politiques saines pour le

développement agricole et rural, déclaration qui, si elle était mise en œuvre en Afrique australe, aiderait à atténuer la pauvreté ;

e) Harmoniser leurs approches de la lutte contre la pauvreté et les inégalités en identifiant les mesures appropriées pour relever le défi de la pauvreté et des inégalités, en s'inspirant de l'expérience d'autres pays, dont la Chine, qui ont déjà réussi en la matière ;

f) Tirer parti de la collaboration entre les parties prenantes, y compris les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les universités, pour identifier les zones à haut niveau de pauvreté et leurs caractéristiques, et pour suivre la mise en œuvre des politiques et des stratégies de réduction de la pauvreté ;

g) Améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les groupes défavorisés, en investissant dans des programmes d'éducation, de formation professionnelle et de développement des compétences de qualité, afin de doter la main-d'œuvre des compétences dont elle a besoin pour les secteurs émergents ;

h) Renforcer et étendre leurs programmes de protection sociale, en mettant en place des filets de sécurité sociale complets qui fournissent une assistance ciblée aux populations les plus vulnérables, y compris par des transferts d'argent, grâce à des programmes de sécurité alimentaire et l'accès aux soins de santé, et partager leurs expériences avec d'autres pays de la sous-région, afin d'améliorer l'efficacité de ces programmes dans la sous-région ;

i) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des populations historiquement défavorisées, notamment les femmes et les jeunes, au moyen de politiques et de programmes ciblés visant à assurer l'égalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux possibilités de développement des capacités, au financement et à d'autres possibilités économiques ;

j) Renforcer la bonne gouvernance et la reddition de comptes pour faire reculer la corruption, assurer une allocation équitable des ressources, afin de promouvoir un développement inclusif, de renforcer les institutions, de promouvoir l'état de droit et de créer un environnement propice à la participation civique.

5. En ce qui concerne l'exploitation de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, les membres de la CEA dans la sous-région de l'Afrique australe devraient :

a) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la Zone de libre-échange continentale africaine qui comprennent des objectifs stratégiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les stratégies et les plans d'action devraient comporter des étapes clairement définies et être soutenus par un cadre doté de ressources suffisantes pour assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. L'élaboration de la stratégie devrait être un processus entièrement consultatif et devrait associer le secteur privé, les jeunes, les femmes, le monde universitaire et d'autres parties prenantes ;

b) Adopter des politiques volontaristes pour soutenir le développement et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur donner accès aux technologies appropriées et aux compétences dont elles ont besoin, ainsi qu'un accès préférentiel aux débouchés commerciaux grâce à des politiques de contenu local ;

c) Soutenir la croissance dans les secteurs les plus à même de créer des emplois durables et d'absorber une plus grande proportion de la croissante jeune population. Le soutien à l'agriculture permettant de créer des emplois et

de lutter contre la pauvreté, il est essentiel donc de protéger le secteur contre les effets néfastes des changements climatiques ;

d) Donner la priorité à l'industrialisation en élaborant et en mettant en œuvre à cet effet les politiques nécessaires, qui devraient être alignées sur les cadres sous-régionaux de politique industrielle, afin de faciliter et de soutenir le développement de chaînes de valeur régionales ancrées dans les abondantes ressources naturelles de l'Afrique australe ;

e) Soutenir et équiper les associations d'entreprises du secteur privé pour leur permettre de participer de manière compétitive à la Zone de libre-échange continentale africaine et de tirer parti des possibilités qu'elle offre ;

f) Investir dans le développement des compétences pour soutenir l'industrialisation et le développement industriel, étant donné que la création de valeur ajoutée et l'enrichissement des minerais sont des activités à forte intensité de compétences et qui peuvent créer des emplois bien rémunérés, augmenter les revenus et permettre de lutter contre la pauvreté. Les compétences développées devraient être alignées sur les demandes de l'industrie et devraient être basées sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, qui sont les moteurs du développement industriel ;

g) Faciliter le développement d'infrastructures résistantes aux changements climatiques et aligner le développement des corridors agricoles sur les corridors routiers, afin de réduire le coût du transport des produits agricoles ;

h) Faciliter le développement des marchés financiers en tant que point d'ancrage pour l'apport de fonds destinés à soutenir le développement de secteurs particuliers, y compris ceux qui ont des effets multiplicateurs plus importants et ceux qui ont une incidence plus grande sur l'emploi. Les institutions régionales de financement du développement et les institutions nationales de financement du développement peuvent être encouragées à proposer divers programmes d'aide. La conception de ces programmes doit tenir compte de l'inclusion et de l'accès par les microentreprises, les petites et moyennes entreprises. En outre, des mécanismes de financement novateurs tels que les envois de fonds de la diaspora, les pensions, les actifs prescrits et les fonds d'assurance pourraient être réorientés, les gouvernements fournissant de manière proactive des incitations pour que ces mécanismes soutiennent l'industrialisation et des systèmes d'imposition efficaces, ce qui permettrait de réduire le risque qui leur est lié ;

i) Élaborer des cadres de financement durable, tels qu'un cadre d'obligations vertes pour répondre aux besoins de financement des parties prenantes, y compris pour le développement des infrastructures ;

j) Soutenir l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé, afin de stimuler la création d'entreprises, la croissance et la création d'emplois, en particulier grâce aux microentreprises, aux petites et moyennes entreprises, qui dominent le secteur industriel en Afrique australe en termes de nombre et de possibilités offertes ;

k) Tirer parti, par la collaboration, de la transition vers l'énergie verte pour soutenir l'industrialisation et combler le déficit énergétique dans la région. L'abondance des minéraux pour la production de l'énergie verte en Afrique, notamment le cobalt, le cuivre, le graphite et le manganèse, offre des possibilités de développement, par la collaboration, et revêt une importance stratégique pour les priorités de l'industrie automobile du continent prévues dans la Zone.

6. En outre, les experts ont recommandé que les partenaires de développement, y compris la CEA, continuent d'aider les membres de la CEA à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales pour la Zone de libre-

échange continentale africaine et à mettre en œuvre d'autres initiatives nécessaires pour renforcer la capacité des parties prenantes nationales à tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine.

7. Sur le thème de la vingt-neuvième réunion, les experts ont recommandé ce qui suit aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) Incorporer leurs engagements en matière d'intégration régionale dans leur législation nationale, afin de faciliter la mise en œuvre harmonieuse des engagements régionaux et d'améliorer la compréhension de ces engagements par les parties prenantes nationales ;

b) Renforcer les capacités productives et soutenir l'industrialisation et la diversification économique, notamment en investissant dans l'éducation, la technologie et l'innovation, afin de soutenir l'industrie manufacturière et le développement de chaînes de valeur régionales, et de promouvoir la coopération et le commerce intrarégionaux ;

c) Ratifier le protocole sur l'industrie de la SADC, afin de fournir une plateforme de collaboration pour le développement des chaînes de valeur régionales ;

d) Réduire les barrières non tarifaires, notamment en rationalisant les procédures douanières, en harmonisant les réglementations et en simplifiant les processus de normalisation commerciale, en réduisant ainsi les coûts et les délais du commerce transfrontalier ;

e) Promouvoir les chaînes de valeur régionales en explorant les perspectives de cumul dans le cadre des communautés économiques régionales et des dispositions relatives aux règles d'origine de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin que les atouts et les complémentarités de chaque pays puissent être exploités pour diversifier les biens et les services produits par les membres de la CEA en Afrique australe ;

f) Rationaliser et consolider l'adhésion à divers accords d'intégration économique régionale, afin de réduire les charges administratives et de faciliter l'adoption d'une approche plus harmonieuse de l'intégration régionale ;

g) Accélérer la mise en œuvre des politiques et des protocoles régionaux et envisager la mise en place de mécanismes visant à assurer le respect des règles pour l'exécution à temps des programmes régionaux et des étapes régionales convenus ;

h) Investir dans le développement et la modernisation des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information, l'amélioration de la connectivité et de l'accès réduisant les coûts commerciaux et renforçant par suite l'intégration régionale ;

i) Simplifier et harmoniser les règles d'origine des communautés économiques régionales et les aligner sur le cadre de l'Accord, afin d'encourager la croissance du commerce intra-africain en permettant aux entreprises de s'y retrouver plus facilement dans des réglementations complexes. Cela exigera aussi de veiller à la cohérence et à un meilleur alignement entre les protocoles des communautés économiques régionales et ceux de l'Accord ;

j) Réévaluer les accords de libre-échange conclus avec des pays tiers et s'efforcer de les harmoniser avec les objectifs d'intégration régionale, afin d'assurer la cohérence des politiques commerciales et de favoriser l'unité et l'intégration régionales.

8. Les experts ont également recommandé ce qui suit aux secrétariats de la SADC et du COMESA :

a) Envisager l'élaboration de stratégies sous-régionales à mettre en œuvre dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de donner des orientations sous-régionales aux membres de la CEA lorsqu'ils élaborent des stratégies et des plans de mise en œuvre ;

b) Rechercher d'autres sources de financement pour renforcer l'indépendance financière, en réduisant leur dépendance à l'égard des donateurs, afin qu'ils puissent défendre et consolider leurs propres priorités et mettre en œuvre des programmes conformes aux intérêts et aux objectifs de la région.

\_\_\_\_\_